RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de région académique de l'enseignement supérieur

Arrêté modifiant la composition du conseil d'administration du Creus.de Montpellier-Occitanie

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'article R 822-18 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 822-1, R. 822-10, R. 822-18 ;

Vu l'arrêté rectoral du 25 février 2026 fixant la composition du conseil d'administration du Crous de Montpellier-Occitanie ;

Vu l'arrêté rectoral du 6 février 2026 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des étudiants au Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu les désignations réalisées par Monsieur le préfet de région sur proposition de Madame la rectrice de région académique ;

Vu les désignations réalisées sur proposition de l'Association des maires de France et les réponses des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de désignation adressées par les nouveaux élus étudiants siégeant au conseil d'administration du Crous de Montpellier-Occitanie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral du 25 février 2026 est modifié comme suit.

Sont nommés membres du conseil d'administration du Crous de Montpellier-Occitanie :

Au titre du (b) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentants élus des étudiants:

Membres titulaires

- SCUM - Super Chatons Ultra Mignons - contre Macron et les racistes, pour des bourses à 1288€, le repas à 1€ et des logements pour toutes et tous !

Théo HAFFNER MARTIN
Marilou BON
Lorris CHABERT

Membres suppléants

Kilmaya LEJEUNE
Mamadou GUEYE
Alina TAKAEV

- LES ELUM O'CROUS : la liste associative et indépendante

Justine DENYS **Élodie ROUQUETTE**

- Le Poing Levé, la listes des étudiant-es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite, le génocide à Gaza

Floriane DAHAN--TORRALBO **Pablo DOUENÈL--MEXANDEAU**

- Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s (RS, UNEF, Coordo)

Alétheïa BRUEL **Mathis NAUD**

- Active ton Crous

Salim BOUR **Cherine GALAUP--SALERAT**

ARTICLE 2 : La directrice générale du Crous de Montpellier-Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 18 JUIN 2026

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation,

Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivant sa publication.